



Assemblée générale du 7 juillet 2021, 18h00, salle de la Lenda, Fribourg

Présents Pro Fribourg : Jean-Luc Rime, président, Sylvie Genoud Jungo, secrétaire générale, membres du comité : Caroline Bruegger, Eliane Laubscher, Michaël Chappuis, Sébastien Jenny.

Excusés : Olivier Suter, Eva Heimgärtner

1.	<p>Ouverture de l'Assemblée par Jean-Luc Rime, président.</p> <p>Introduction</p> <p>Jean-Luc Rime, président :</p> <p>La situation particulière découlant du Covid 19 et des mesures destinées à empêcher sa propagation, nous a fait douter jusqu'au dernier moment quant à la forme que devait prendre cette assemblée. Les nouvelles mesures nous permettent de nous réunir ici et nous en sommes heureux. Contrairement aux habitudes, cette situation ne nous a pas laissé le temps d'organiser une conférence ou une visite, mais l'assemblée sera suivie d'un apéritif. Jean-Luc Rime souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.</p>
2.	<p>Approbation du PV de l'AG du 17 juin 2020</p> <p>Jean-Luc Rime :</p> <p>Le PV de l'AG était disponible sur le site internet dès le 14 juin. Comme indiqué dans l'invitation à l'AG publiée dans Pro Fribourg no. 211, il n'est pas lu en assemblée sauf demande expresse. Personne ne souhaite la lecture du PV, il n'y a pas de questions, le PV de l'AG du 17 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.</p>
3.	<p>Rapport d'activités</p> <p>Année 2020</p> <p><u>Publications,</u></p> <p>Mélanie Rouiller :</p> <p>L'année 2020 a été marquée par la publication de quatre cahiers aux thèmes variés:</p> <p>Pro Fribourg no. 206 : cette publication entièrement dédiée aux cartes postales anciennes mettait à l'honneur le district de la Glâne. Pour rappel, Pro Fribourg avait donné son fond d'archives qui comprenait des livres, des dossiers et des photographies, dont un riche fonds de cartes postales. Afin de le mettre en valeur, Pro Fribourg a décidé de publier à intervalles irrégulières quelques images de ce fonds regroupées par districts.</p> <p>Pro Fribourg no. 207 : "Forêt fribourgeoise". Cette publication qui a rencontré un vif succès mettait en évidence la richesse de la forêt fribourgeoise, autant du point de vue de son exploitation que de la matière première qu'elle fournit pour la construction. D'autres articles reflétaient divers enjeux, tels l'installation d'une centrale de biogaz sur le site d'importance nationale au Petit-Vivy à Barberêche.</p> <p>Pro Fribourg no. 208 : Une histoire de chapelle. En entrée de cahier, l'historien de l'art Aloys Lauper retraçait l'histoire mouvementée de la chapelle de Posieux. Une mise en valeur qui faisait écho à la nécessité de trouver les fonds nécessaires à sa rénovation et sa préservation. Le portfolio montrait une série du photographe Paul Guinnard qui immortalise les vidanges de fosses à purin. Vues sous l'angle de l'auteur, désaffectées, elles sont les vestiges d'une exploitation agricole plus usitée, une sorte</p>



de témoignage patrimonial. Ce cahier, présentait aussi une étude sur la question lancinante des îlots de chaleur en milieu urbain.

Pro Fribourg no. 209 : pour ce cahier de Noël, l'historien de l'art Philippe Clerc étudiait Roger Bohnenblust, personnage familier des fribourgeois, mais dont l'étendue et la diversité de l'oeuvre artistique restait parfois méconnue.

Dossiers de l'année 2020 :

Sylvie Genoud Jungo

L'année 2020 a commencé comme une année habituelle. En janvier, nous nous sommes opposés à la démolition d'une maison non protégée à la route de la Glâne 47. Située dans le périmètre ISOS d'importance nationale 0.12 qui enjambe les communes de Villars-sur-Glâne et Fribourg. Nous avons estimé que, sans projet connu et faisant partie de cet ensemble dont l'objectif de sauvegarde est le plus élevé, il était prématuré de démolir cette maison.

Nous avons également participé à la dernière séance au sujet d'un projet de requalification de la place du marché à Bulle en lien avec un parking souterrain. Ce projet, situé dans périmètre ISOS d'importance nationale, a heureusement été abandonné suite à ces séances. Pro Fribourg, Patrimoine Gruyère-Veveyse ainsi que les Services des biens culturels et archéologique s'opposaient à ce projet tant il aurait modifié l'aspect général et la substance historique de cette place. Le chef du Service archéologique a aussi mentionné l'importance des vestiges de la ville médiévale qui se trouvent sous la place. En creusant ici, on s'attend à la plus grande fouille du moyen-âge en Suisse.

L'arrivée du Covid a eu comme conséquence une diminution des mises à l'enquête. Nous sommes toutefois intervenus pour empêcher la démolition d'une ferme dans le petit village de Bouloz. Ce village comporte un périmètre ISOS d'importance locale, sur lequel se trouvent quatre imposantes fermes. L'une d'elle, la seule recensée, devait faire place à un gros projet immobilier, qui impliquait aussi l'abattage d'un tilleul pluriséculaire et d'une haie vive, éléments paysagers qui sont eux aussi recensés dans l'ISOS. Pour l'instant, nous n'avons pas de nouvelles de l'effet de cette opposition.

A Estavayer-le-Lac, nous nous sommes opposés à la révision du Plan d'aménagement local (PAL) qui prévoit le maintien d'une zone à bâtir autour du château Chenaux. Construit entre 1300 et 1500 environ, le château est un joyau architectural qui bénéficie des plus hautes protections. Son périmètre environnant doit rester libre de construction comme le préconise l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse, l'ISOS. A une époque, des parcelles étaient passées en zone à bâtir et achetées par le syndic et le responsable de l'aménagement en place à ce moment-là.

La révision du PAL Fribourg nous occupe depuis plusieurs années. En décembre 2018, nous avons déposé une opposition qui concernait plusieurs points mis à l'enquête. En octobre 2020, une nouvelle version, fortement modifiée, était mise à l'enquête. Bien que démontrant une évolution positive, cette version suscitait encore de nombreux questionnements. C'est pourquoi nous avons à nouveau déposé une opposition. Compte tenu de la complexité du dossier, cela serait un peu long de se pencher ici sur les détails, mais nous restons à disposition pour toutes questions. Sachant que toute nouvelle modification devra être remise à l'enquête, le dossier se complexifie compte tenu des versions successives et des oppositions y relatives. Nous avons participé à plusieurs séances de conciliation.



	<p>Jean-Luc Rime : on s'est beaucoup impliqués dès 2004 dans les travaux du PAL, en particulier en ce qui concerne le maintien et la protection du patrimoine. Il a fallu beaucoup batailler à l'époque. Aujourd'hui ce PAL est un chaos juridique, seul le juriste de la ville sait ce qui est applicable ou non. Dans la version mise à l'enquête en 2020, beaucoup de choses ont été améliorées.</p> <p>Un membre demande qu'en est-il du PA3, est-ce que Pro Fribourg s'implique dans ce dossier ? Qu'en est-il du compartimentage de la ville ? Jean-Luc Rime : il y a une grande inertie, mais le plan de l'agglo et celui des transports sont cohérents. Sylvie Genoud Jungo : Nous sommes intervenus pour la mise en place d'une mesure prévue au PA3 à Fort-Saint-Jacques, dans le cadre d'une opposition au PAD Africanum que nous avons faite dans ce secteur. En effet, la construction de ce quartier aura comme conséquence une augmentation de la circulation dans ce périmètre déjà très chargé à proximité d'une école. L'installation d'une borne va dans le bon sens.</p>
4.	<p>Projets 2021 <u>Publications</u> Mélanie Rouiller : Pour des raisons de concordance avec des événements particuliers, les deux premières publications de l'année ont été avancées.</p> <p>Pro Fribourg no. 210 : publication entière sur les élections de la Ville de Fribourg. Chaque candidat au Conseil communal pouvait répondre à des questions ouvertes ainsi qu'à des questions fermées par oui ou non. Tous les candidat.e.s ont joué le jeu.</p> <p>Pro Fribourg no. 211 : la partie principale de ce cahier mettait en valeur un fonds photographique Romontois qui fait l'objet d'une exposition jusqu'au 18 septembre 2021. La parution a été avancée au mois de mai afin de coïncider avec le début de l'exposition. Plusieurs autres articles venaient compléter ce thème principal, dont celui d'Oliver Suter au sujet du projet de déplacement de la fontaine à Jean Tinguely sur la place de la gare. Pour se conformer aux volontés de l'artiste, Pro Fribourg s'oppose à ce projet. L'article a permis d'ouvrir le débat dans la presse et les réseaux sociaux.</p> <p>Pro Fribourg no. 212 : publication pour les 40 ans de Fri-art. Pro Fribourg a régulièrement soutenu Fri-Art dès ses débuts, c'est pourquoi nous avons accepté leur demande de publier un cahier à paraître en septembre entièrement dédié à cet anniversaire. Ce cahier accompagnera l'exposition prévue pour ce jubilé.</p> <p>Pro Fribourg no. 213 : sous la houlette de l'historien de l'art Philippe Clerc, nous avons le plaisir de préparer une publication sur le peintre fribourgeois Yoki - Emile Aebischer. Les travaux sont en cours. Philippe Clerc : nous traiterons des thématiques peu ou pas étudiées jusqu'à présent, à savoir la peinture de chevalet et le vitrail civil, en passant rapidement sur le vitrail religieux. Nous aborderons aussi le personnage public, l'épistolier et son côté international avec ses voyages et fréquentations. Plusieurs personnes présentes annoncent qu'elles sont en possessions d'œuvres de Yoki.</p> <p><u>Dossiers de l'année 2021</u> Sylvie Genoud Jungo :</p>



Biogaz Barberêche, Petit-Vivy :

En 2013 nous nous sommes opposés un projet prévu d'installation de biogaz dans un périmètre ISOS d'importance nationale, dont l'objectif de sauvegarde est le plus élevé. A la suite du rejet de notre opposition, nous avons déposé un recours auprès du Tribunal cantonal. Ce dernier nous a emboîté le pas en nous donnant raison.

Patrimoine Suisse section Fribourg a également entrepris ces mêmes démarches. Les agriculteurs ont fait recours au Tribunal fédéral, qui a lui aussi entériné notre point de vue en empêchant la construction à l'endroit prévu. La tendance aujourd'hui est de construire ce genre d'installation dans des zones d'activités.

Jean-Luc Rime : ce qui est important dans ce dossier, c'est que les juges ont mis sur le même pied d'égalité énergies renouvelables et patrimoine. Dans le cas précis, le gain en énergie renouvelables était jugé insuffisant par rapport à l'importance de la préservation du site. Cette décision est très importante pour des cas similaires qui pourraient surgir à l'avenir. Dans ce dossier, l'Office fédéral de la culture et le Tribunal fédéral ont relevé que le SBC et la CBC n'ont pas appliqué les règles applicables dans l'examen d'un dossier : Le SBC et la CBC, qui ont reconnu le caractère sensible du site, ont donné un préavis favorable à la construction suite à des modifications du projet, en faisant eux-mêmes une pesée des intérêts entre énergies renouvelables et patrimoine. Selon le rapport de l'OFC et la décision du TF, le SBC et la CBC doivent uniquement se baser sur les valeurs intrinsèques du site. Pro Fribourg demandera un entretien avec le chef du SBC pour débattre de cette question.

En cette première partie d'année, nous nous sommes opposés à la démolition du chalet du Burgerwald, propriété de l'État de Fribourg situé sur le chemin qui mène au Cousimbert. Ce chalet, ni protégé ni recensé, représente toutefois un intérêt historique : construit dans les années 1940, il était destiné à héberger les bûcherons qui travaillaient aux alentours. Sa construction est tout à fait traditionnelle et représentative des règles de l'art local. Sa construction est entièrement en bois et il est recouvert de tavillons, y compris le toit. Son état de conservation est plutôt bon, mais il mérite toutefois quelques travaux de rénovation.

Nous nous sommes aussi opposés à la route Marly-Matran. Cette route est dépassée et ne répond plus aux objectifs de développement durable fixés par le canton et la Confédération. De plus elle entre en contradiction avec plusieurs zones de protection, dont la Zone de tranquillité de l'Abbaye d'Hauterive, ainsi que de zones de protection de la nature et du paysage. L'expérience dans de nombreux pays et localités suisses démontre que ce genre d'infrastructure a comme conséquence une augmentation de trafic, même si dans un premier temps, certains problèmes semblent résolus. Nous sommes convaincus que la solution de la mobilité réside dans l'amélioration des TP en voie propre et la création d'un tram qui relie les localités entourant Fribourg entre elles et la capitale cantonale.

Nous nous sommes opposés à un projet de construction agricole à Sankt-Antoni, sur la commune de Tafers, car l'emplacement est totalement déconnecté du village, en zone agricole et participe à l'éclatement du bâti et nécessiterait la construction d'une route d'accès.

En 2021, nous sommes aussi intervenus auprès de la ville de Fribourg pour empêcher le déplacement de la fontaine de Jean Tinguely sur la place de la Gare. En effet, l'artiste avait choisi lui-même l'emplacement actuel : il souhaitait pour sa fontaine un endroit calme et entouré de verdure. Nous appuyons notre demande sur des



	<p>documents d'archives réunis par Olivier Suter, membre du comité. Nous poussons la ville à entamer une démarche pour la réalisation d'une oeuvre contemporaine, créé pour le lieu.</p> <p>Aloys Lauper, membre de Pro Fribourg et collaborateur au SBC nous fait remarquer que la fontaine est recensée en A en tant que "bien culturel immeuble". Par définition, un bien immeuble ne se déplace pas. Un autre membre nous rappelle qu'un premier projet prévoyait de la déplacer dans le sous-sol de Fribourg Centre ! Beaucoup s'y étaient opposés. C'est étrange que la ville persiste à vouloir la déplacer après le premier échec. Sylvie Genoud Jungo informe que lors du projet de Fribourg Centre, Pro Fribourg avait immédiatement réagi et avait été reçu par le Conseil communal. Nous avons alors pu exprimer notre désapprobation quant à ce projet farfelu.</p>
5.	<p>Approbation des comptes 2020 : présentation et rapport des vérificateurs Sylvie Genoud Jungo, présentation des comptes :</p> <p>Au bouclage de l'année comptable les 2 comptes Postfinance ont un total de 129'745fr. A noter que nous avons dû abandonner le compte épargne sous directive de la Poste. Ces deux montants ont donc été réunis en un seul compte dès juillet 2021.</p> <p>Bilan</p> <p><u>Actifs</u></p> <p>Le compte débiteur comptabilise des sommes à recevoir en 2021 qui concernent l'année 2020, dont la vente de revues dans les principales librairies de Fribourg et Bulle ainsi qu'un montant trop perçu par l'AVS.</p> <p>Les actifs transitoires présentent un montant de 1176fr payé en 2020 pour les assurances maladie et accidents de l'année 2021.</p> <p>Site internet et ligne graphique : valeur résiduelle de l'investissement que nous continuons d'amortir.</p> <p><u>Passifs</u></p> <p>Passifs transitoires : il s'agit essentiellement des factures à payer pour la publication PF 209 parue en décembre 2020.</p> <p>Cotisations année suivante, 40'159fr. : il s'agit des entrées des cotisations en décembre 2020, qui sont le renouvellement de la cotisation pour 2021.</p> <p>Les montants suivants sont des réserves.</p> <p>Pertes et profits:</p> <p><u>Produits</u> :</p> <p>Le montant total des cotisations pour l'année 2020 s'élève à 87'044fr. Soit une diminution d'un peu plus de 2000fr. Nous observons comme chaque année une diminution des cotisations.</p> <p>Les dons pour 1144fr. sont les dons effectués par les membres en plus de leur cotisation.</p> <p>Sous Subsidés, pour un montant de 9000fr. nous trouvons la contribution de l'Université de Fribourg et des Capucins à la publication sur le missionnaire Antoine-Marie Gachet.</p> <p>La vente des publications nous a rapporté un peu plus de 3000fr.</p> <p>Le total des produits s'élève à 115276fr.</p> <p><u>Charges</u> :</p> <p>Les salaires et les charges sociales sont un poste important de nos dépenses.</p> <p>Les charges sociales comprennent l'AVS, la prévoyance professionnelle, ainsi que</p>



	<p>l'Assurance accident et maladie. Vous constatez une différence avec 2019 : la somme totale des 2 postes, salaires et charges sociales est identique. Ce qui a changé en cours de l'année 2019, c'est le contrat de la responsable des publications, qui est passé d'un contrat d'employée à un contrat de mandat.</p> <p>Autre frais de personnel pour un montant de 1192fr. : ce montant comprend les frais d'administration des charges sociales ainsi que la participation à un séminaire ISOS.</p> <p>Loyer et charges : 4462.90</p> <p>Frais de publication : le montant de 48'958fr. se décompose comme suit : frais d'impression de la publication, d'emballage et publipostage, de la mise en page, droit des images, traduction, et frais d'envoi.</p> <p>Frais de bureau : 1064.30fr: matériel de bureau, abonnement tél- internet, hébergement internet, etc.</p> <p>Enfin nous avons les frais du comité et de l'AG, de publicité et promotion, de Postfinance ainsi que l'amortissement du site et de la ligne graphique.</p> <p>Conclusion :</p> <p>Bien que nous arrivions à maintenir un certain équilibre des comptes, cet exercice dépend de l'octroi de donations liées à des projets précis, une manne qui n'est pas acquise d'année en année et qui nécessite de réitérer les demandes. En 2020, nous avons pu obtenir un soutien de 9000fr. de la part des Capucins et de l'Université pour la publication sur le missionnaire Gachet. Nous les remercions de leur généreuse contribution. Cette année, nous aurons la chance de recevoir une grosse contribution de la part de la Fondation Yoki pour la publication à paraître en décembre.</p> <p>Grâce au bénévolat des auteurs des articles parus en 2020 nous avons pu maîtriser au mieux les charges. Ils sont ici chaleureusement remerciés : Aloys Lauper, Philippe Clerc, Florian Defferard, Michel Niquille, Frédéric Schneider et Adrian Aebischer, Geneviève Gross, Christophe Mauron, Bernhard Altermatt, Marc Vonlanthen, Adrian Holderegger, Francis Python, Fabien Python, Fanny Morel et François Ruegg.</p> <p>Les comptes ont été révisés le 26 mai 2021 au bureau de Pro Fribourg, en présence de notre réviseuse Eva Heimgärtner, ainsi que Francis Godel et Michel Niquille que nous vous proposerons à l'élection dans la suite de la séance. Olivier Delessert, n'a pu être présent pour cause de maladie.</p> <p>Jean-Luc Rime lit le rapport des vérificateurs :</p> <p>Questions ? : Au vu des frais de Postfinance élevés, un membre demande si nous ne ferions pas mieux de déposer l'argent à la BCF. Sylvie Genoud Jungo répond que la question a aussi été soulevée par nos deux nouveaux réviseurs. C'est une option à étudier. Le compte Postfinance est très pratique pour faire la compta, grâce à toutes les options de filtrage des montants perçus ou payés. Ce qui coûte cher à la poste, c'est les frais de versement au guichet. Il y a encore pas mal de membres qui font leurs paiements au guichet de la poste.</p> <p>Approbation des comptes : les comptes sont approuvés à l'unanimité par les personnes présentes.</p>
6.	<p>Budget 2021</p> <p>Le budget de l'année 2021 est calqué sur le résultat de l'année 2020. Dans pertes et profits, il y a une différence au point des frais de publication : la publication que nous prévoyons sur Yoki sera un peu plus conséquente en nombre de page et le tirage</p>



	<p>probablement plus élevé, ce qui engendre des coûts supplémentaires. En contrepartie, au niveau des produits, la Fondation Yoki nous a promis un montant de 40'000fr. pour financer cette publication.</p> <p>Jean-Luc Rime : comme le disait notre fondateur Gérard Bourgarel, notre but n'est pas de capitaliser, mais nous devons tout de même prévoir l'avenir. Il faut de plus en plus compter sur les financements extérieurs.</p>
7.	<p>Élection des membres du comité et des vérificateurs des comptes.</p> <p>Jean-Luc Rime :</p> <p>Pour cette année encore, nous pouvons compter sur les membres du comité actifs les années précédentes : Rime Jean-Luc, président, Altermatt Bernhard, Bruegger Caroline, Chappuis Michaël, Clerc Philippe, Genoud Jungo Sylvie, secrétaire générale, Jenny Sebastien, Laubscher Eliane, Reolon Carmen, Senn Maurice, Suter Olivier, Urfer Thomas. Quant à David Collin, membre de notre comité il est décédé en 2020.</p> <p>Les membres du comité sont élus à l'unanimité par l'assemblée.</p> <p>Vérificateurs des comptes : Eva Heimgärtner et Olivier Delessert quittent leurs fonctions de réviseurs, après plusieurs années. Nous les remercions chaleureusement pour tout le travail accompli. Pour les remplacer, deux personnes membres de l'association se sont proposées suite à l'appel lancé dans PF 211 : François Godel et Michel Niquille. Tous les deux ont une grande expérience dans la comptabilité. Nous les remercions et nous nous réjouissons de travailler avec eux.</p> <p>Élection de vérificateurs suppléants suppléants selon les statuts : Adrian de Steiger se propose comme suppléant. Il est élu par l'Assemblée et nous le remercions.</p>
8.	<p>Divers, questions et discussion</p> <p>Une membre nous remercie pour tout le travail accompli.</p> <p>Un membre s'inquiète des friches qui s'installent un peu partout en ville. Il mentionne celle du haut de la route Neuve. L'imprimerie Nawratil a été démolie il y a plusieurs années, et plus rien ne se passe. Ce bâtiment pouvait encore servir. Sylvie Genoud Jungo rappelle que Pro Fribourg s'était opposé à la démolition des hangars et du bâtiment de service sur l'Esplanade de la gare, lorsqu'il y avait le projet de la tour Perrault. Ils voulaient y installer un parking provisoire ! aujourd'hui le projet de tour a été abandonné. Sans notre intervention, il n'y aurait plus rien, qu'un terrain vague... De plus, le bâtiment de service est continuellement utilisé. Jean-Luc Rime : une situation similaire se produit avec la Faculté de droit. Le projet n'avance pas, il faut alors empêcher de démolir le quartier en attendant.</p> <p>Sébastien Jenny demande pourquoi agir de la sorte, c'est à dire démolir avant de mettre à l'enquête ? Sylvie Genoud Jungo répond que c'est certainement pour éliminer un problème.</p> <p>Jean-Luc Rime remercie les membres du comité pour leur engagement bénévole, il remercie aussi Mélanie Rouiller et Sylvie Genoud Jungo, qui font certainement plus que leurs heures, et Caroline Bruegger qui effectue aussi des petits travaux bénévolement.</p> <p>Jean-Luc Rime clôt l'assemblée et invite les membres présents à l'apéritif qui est servi à l'extérieur.</p>